

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2023/49

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2024

1. Résumé

En date du 24 octobre 2023, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné avec M. Etienne Balestra, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM), Mme Marie Kolb, Adjointe au chef de service, ainsi que Mme Nathalie Bovet, Cheffe comptable de la Direction LEA.

Le crédit-cadre annuel du SPADOM permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades, les plantages, les vignobles, les domaines agricoles et les forêts.

Le montant demandé pour 2024 est de 3'298'000 CHF dont 1'805'000¹ CHF sont financés par le FDD et 123'000 CHF par des subventions.

L'amortissement s'effectue sur 5 ans. Remarquons que des charges d'intérêt annuelles de 1.5% seront facturées sur le montant du Crédit-Cadre.

2. Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2019 à 2023

La situation des crédits-cadres des années 2019 à 2023 figure aux points 4 du préavis. Ces derniers restent ouverts 5 ans et la date d'engagement des premières dépenses pour chaque objet doit avoir lieu durant l'année concernée

Pour l'ensemble de ces crédits cadre, aucun dépassement n'est prévu. On notera que le crédit de 2023 n'est qu'à 12.34%.

3. Crédit-cadre 2024

Le préavis détaille l'ensemble des projets prévus pour 2024 au point 5. Pour 2023, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'298'000, en diminution de CHF 177'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 3'475'000.- voté pour 2023.

Avec un budget de 1'500'000 CHF le projet phare est le plan canopée. La Ville ambitionne de la plantation de 20'000 arbres ces 15 prochaines années, soit l'équivalent d'environ 1'300 arbres par année.

¹ 765'000 provenant directement du FDD et 1'040'000 provenant indirectement du FDD à travers l'enveloppe du plan climat, ce dernier montant étant utilisé pour réduire l'impact des amortissements annuels.

Avec 510'000 CHF de budget, les travaux de réaménagement de l'espace public ont aussi un budget conséquent. Les travaux envisagés concernent des actions de dégoudronnage, de fleurissement urbain, d'aménagement de mobilier urbain test, etc.

La sous-commission vous recommande d'accepter les conclusions du préavis.

Lausanne, le 30 octobre 2023

Fabrice Moscheni et Mathias Paquier